



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 215 – Loi concernant la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel  
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 8 juin 2016

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n° 2318-20160609**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 2016 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITIONS .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	4

### ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Liste des documents déposés

Séance du mercredi 8 juin 2016

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 215 – Loi concernant la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel (Ordre de l'Assemblée le 1<sup>er</sup> juin 2016)

Membres présents :

- M. Auger (Champlain), président
  
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- M. Hardy (Saint-François)
- M<sup>me</sup> Jean (Chicoutimi) en remplacement de M<sup>me</sup> Ouellet (Vachon)
- M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales et d'occupation du territoire
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
- M. Rochon (Richelieu), député ayant présenté le projet de loi

Autre député présent :

- M. Boucher (Ungava)

Témoin :

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

- M. Michel Péloquin, maire
  - M. Maxime Dauplaise, directeur général
  - M<sup>c</sup> Conrad Delisle
- 

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 36, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Rochon (Richelieu), M. Coiteux (Nelligan), M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

### AUDITION

La Commission entend la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

M. le président dépose le document coté CAT-118 (annexe II).

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>c</sup> Delisle de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 5 est donc supprimé.

Article 6 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 6, amendé, est adopté.

Article 7 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 7 est donc supprimé.

Article 8 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 8 est donc supprimé.

Articles 9 à 11 : Les articles 9 à 11 sont adoptés.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : L'article 13 est adopté.

Article 14 : M. Coiteux (Nelligan) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 14 est donc supprimé.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Auger (Champlain), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Auger (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M. Laframboise (Blainville), M. Ouellet (René-Lévesque), M. Coiteux (Nelligan) et M. Rochon (Richelieu) font des remarques finales.

À 12 h 22, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants afin d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Larochelle

\_\_\_\_\_  
Pierre Michel Auger

AML/cv

Québec, le 8 juin 2016

## **ANNEXE I**

### **Amendements adoptés**

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 1

Remplacer l'article 1 par le suivant :

« 1. La Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel peut, dans le but de remembrer des terrains, se faire déclarer propriétaire d'un immeuble dont les taxes municipales n'ont pas été payées pendant trois années consécutives et qui est situé dans la partie de son territoire délimitée, au nord, par le chemin du Chenal-du-Moine, au nord-est, par les lots 5 608 943, 5 383 665, 5 555 390 et 4 800 571, au sud, par la limite de la Municipalité (rivière Pot au Beurre) et, au sud-ouest, par la limite de la Municipalité, les lots 4 799 211 et 4 799 238 et la rue Saint-Martin, tous les lots mentionnés étant dans le cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu. »

Adopté  
AUL

##### COMMENTAIRE

Cet amendement corrige la description du territoire qui peut faire l'objet des pouvoirs spéciaux accordés à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel par le présent projet de loi. Il ajuste également le libellé de l'article.



Am 2  
Art. 2

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 2

Modifier l'article 2 par la suppression du quatrième alinéa.

Adopté  
AMC

##### COMMENTAIRE

~~Cet amendement supprime le quatrième alinéa de l'article 2 du projet de loi, qui n'est plus utile en raison des modifications proposées à l'article 3. Ce dernier article, s'il est amendé, prévoirait expressément la publication du jugement au registre foncier.~~

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 3

Remplacer l'article 3 par le suivant :

« 3. Le jugement déclaratif de propriété est publié au Bureau de la publicité des droits. Les droits réels qui grèvent les immeubles visés sont éteints, à l'exclusion des servitudes d'utilité publique. La Municipalité dresse la liste des droits éteints et présente une réquisition de radiation selon les règles applicables au registre foncier. »

Adopté  
AML

##### COMMENTAIRE

Cet amendement simplifie le texte de l'article 3 et supprime le mécanisme de renonciation prévu aux troisième et quatrième alinéas, qui n'est pas nécessaire puisqu'il existe déjà d'autres solutions, administratives et judiciaires, aux problèmes qui pourraient découler d'une erreur dans la requête de la Municipalité.

Am. 4  
Art. 5

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 5

Retirer l'article 5 du projet de loi.

Adopté  
MNL

##### COMMENTAIRE

Cet amendement retire l'article 5 du projet de loi, étant convenu avec le conseiller juridique de la Municipalité que cette disposition n'est pas utile.

Am 5  
Act. 6

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 6

Modifier l'article 6 par l'insertion, après « expropriation », de « prévue à l'article 4 ».

Adopté  
AU

##### COMMENTAIRE

Cet amendement apporte une précision à l'article 6 afin de clarifier sa portée.

Am 6  
Act. 7

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 7

Retirer l'article 7 du projet de loi.

Adopté  
AMC

##### COMMENTAIRE

Cet amendement retire l'article 7 du projet de loi, étant convenu avec le conseiller juridique de la Municipalité que cette disposition n'est pas utile.

Am 7

Art. 8

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 8

Retirer l'article 8 du projet de loi.

Adopté  
MUL

##### COMMENTAIRE

~~Cet amendement retire l'article 8 du projet de loi, étant convenu avec le conseiller juridique de la Municipalité que cette disposition n'est pas utile.~~

Am 8

Act. 14

## AMENDEMENT

### PROJET DE LOI N° 215

#### LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL

##### ARTICLE 14

Retirer l'article 14 du projet de loi.

adopté  
AMC

##### COMMENTAIRE

~~Cet amendement retire l'article 14 du projet de loi, étant convenu avec le conseiller juridique de la Municipalité que cette disposition n'est pas utile.~~

## **ANNEXE II**

### **Liste des documents déposés**



## Liste des documents déposés

Péloquin, Michel. [Allocution du maire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sur le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, et plans en annexe]. 8 juin 2016. 5 p. Déposé le 8 juin 2016. CAT-118